

MINIHY TREGUIER - PARC AR BRUN (5052) - ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS

DELIBERATION CA 2025 M04 20
Conseil d'Administration du 23 avril 2025

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nicole LECLERC, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Daniel BARON, Bruno BEUZIT, Jean-Claude DAUPHIN, Stéphane FAVRAIS, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Loïc LENOUVEL, Thierry SAVIDAN

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER
Mme Nadège LANGLAIS donne pouvoir à M. Jean-Claude DAUPHIN
M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Membres excusés sans pouvoir :

Mme Véronique CADUDAL
Mme Sandra LE NOUVEL
M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mme Gwenaël HERVOUET - Représentante de M. Le Préfet
Mme Céline SALLE, représentante du CSE

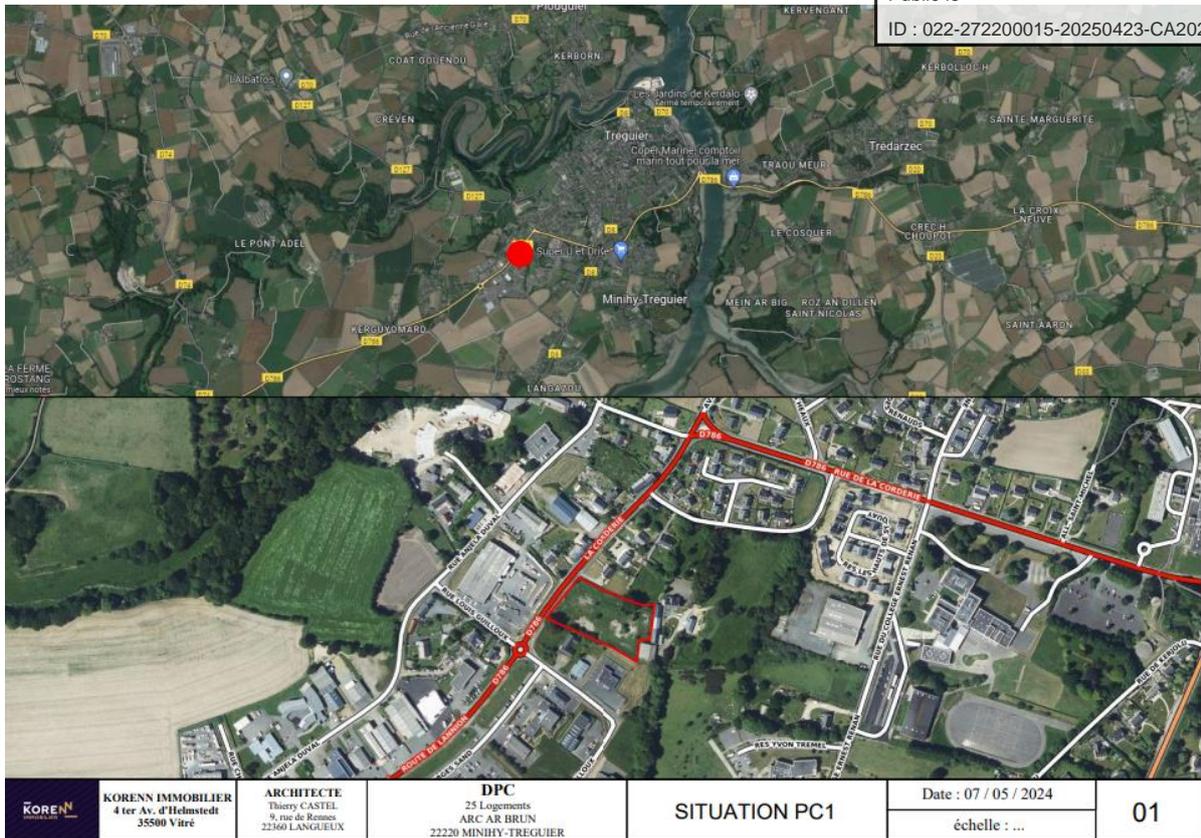
Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
M. François BRACQ, Direction des finances
M. Jean-Yves HEMON, Responsable Développement et Accession - Direction du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article L.433.2 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération du CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau,
Vu la délibération du CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,
Vu la décision du BCA du 09/07/2024, approuvant le plan de financement et autorisant la poursuite de l'opération,*

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat a été sollicité par la société KORENN IMMOBILIER, de l'opportunité d'acquérir en VEFA, 25 logements, au sein de la Résidence « Parc ar Brun » sise à La Corderie à MINIHY TREGUIER, cadastrée Section ZD n°307p, d'une contenance d'environ 2 700 m².



PROBLEMATIQUE

Cette opération nous est proposée au prix de vente de :

- Pour les logements, 2 050 € HT / m² habitable,
- Pour les place de stationnement, 3 000 € HT, l'unité.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition de 25 logements en VEFA, auprès de la société KORENN IMMOBILIER, au sein de la Résidence « Parc ar Brun » sise à La Corderie à MINIHY TREGUIER, cadastrée Section ZD n°307p, d'une contenance d'environ 2 700 m², au prix de vente :
 - Pour les logements, 2 050 € HT / m² habitable,
 - Pour les place de stationnement, 3 000 € HT, l'unité,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, Après en avoir délibéré,

- Accepte l'acquisition de 25 logements en VEFA, auprès de la société KORENN IMMOBILIER, au sein de la Résidence « Parc ar Brun » sise à La Corderie à MINIHY TREGUIER, cadastrée Section ZD n°307p, d'une contenance d'environ 2 700 m², au prix de vente :
 - Pour les logements, 2 050 € HT / m² habitable,
 - Pour les place de stationnement, 3 000 € HT, l'unité,
- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer les contrats d'achats et toutes les pièces s'y rattachant sous réserve de leur compatibilité, en dernière négociation avec nos contraintes relatives aux équilibres financiers.

Adopté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

